

**DÉLIBÉRATION N°DL20250172 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANCON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Geneviève MASSACRIER.

**ÎLOT DU SQUARE RONZE ET RUE JEAN ET ANDRÉ DUGAS - TRAVAUX DE RÉSIDENTIALISATION ET DE TRAITEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS PRIVÉS ET PUBLICS - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

**Mme Andonella FLECHET** expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond, Saint-Étienne Métropole et Habitat et Métropole se sont engagés dans un projet de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-Chamond, conventionné avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le 14 mars 2019.

Dans le cadre de ce projet urbain est notamment prévue l'opération de requalification du square Ronze et de la rue Jean et André Dugas, avec trois types d'interventions :

- La construction de 4 logements neufs sis 6-8 rue Jean et André Dugas ;
- La réhabilitation/amélioration des logements locatifs sociaux dits « HBM Nord » (44 logements) et « HBM Sud » (86 logements) ;
- La résidentialisation et le traitement des espaces extérieurs privés et publics.

Cette opération d'envergure met en œuvre les compétences respectives de 3 maîtres d'ouvrage :

- Saint-Étienne Métropole,
- Habitat et Métropole,
- et la ville de Saint-Chamond.

Afin d'améliorer la cohérence des interventions, les parties se sont mises d'accord afin de déléguer à Habitat et Métropole l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de résidentialisation et de traitement des espaces extérieurs, privés et publics, de l'îlot du square Ronze et rue Jean et André Dugas.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, objet de la délibération n°DL20210121 approuvée au Conseil Municipal du 04 octobre 2021, a été établie entre les trois parties et précise les missions déléguées à Habitat et Métropole, ainsi que la répartition des dépenses attenantes au projet.

La consultation des entreprises est aujourd'hui plus favorable que l'estimation qui avait été établie lors de la signature de la convention. Un avenant à la convention, objet de la présente délibération, a été préparé entre les trois parties afin prendre en compte les nouveaux montants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Saint-Chamond, Saint-Étienne Métropole et Habitat et Métropole concernant les travaux de résidentialisation et de traitement des espaces extérieurs, privés et publics, de l'îlot du square Ronze et rue Jean et André Dugas,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Saint-Chamond, Saint-Étienne Métropole et Habitat et Métropole concernant les travaux de résidentialisation et de traitement des espaces extérieurs, privés et publics, de l'îlot du square Ronze et rue Jean et André Dugas.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne*